L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

# DÉPÊCHES

## Télégraphiques

### TRANSMISES A L'ABEILLE

## Nouvelles Européennes.

### ANGLETERRE.

Londres 14.–Une dépêche de Constantinople au Standard dit que le sultan n'a pas approuvé les conditions de paix décidées par le conseil des ministres, et qu'il a ordonné que la question fut soumise au Grand Conseil qui se compose de 80 dignitaires. Voilà pourquoi la réponse de la Porte aux Puissances a été retardée. On pense que les délibérations du Grand Conseil auront pour résultat des conditions moins dures pour la Servie.

Londres, 14.–Une dépêche d'Odessa rapporte que les Turcs de Philipopolis et les Tartarbazardji ont pris une attitude menaçante pour la Bulgarie.

Les chrétiens ici, depuis la chute de la rébellion, ont été privés de leurs armes.

L'ambassadeur anglais à Constantinople a été informé de la périlleuse situation de la population chrétienne.

Parmi les conditions de paix proposées, il en est une qui obligerait le prince Milan à aller à Constantinople pour rendre hommage au sultan. Il n'est pas question de la Bosnie ni du Montenegro dans les conditions.

Le sultan, en rejetant la proposition et en la référant de nouveau au Grand Conseil, assure l'Angleterre qu'il ne se commettra plus d'outrages et que la guerre doit cesser aussitôt que possible, la Turquie offrant de justes conditions. Si ses conseillers actuels ne peuvent atteindre le but, il en trouvera d'autres qui donneront satisfaction à ce sujet.

L'effet de cette allocution a été étourdissant surtout pour le Grand Vizir qui n'est pas sorti de sa chambre depuis.

L'absence du Grand Vizir est considérée comme signifiant pour ses plus jeunes collègues qu'ils n'ont pas de temps à perdre pour se ranger aux idées du Sultan. Ils désourneront aussi le danger qui les menace. Tout cela dépend beaucoup de Mahmoud Damonde, beau-frère du Sultan, qui est supposé accorder beaucoup de poids à ses avis.

Londres, 14–Une dépêche de Belgrade au Times dit que toutes les troupes serbes se sont retirées d'Alexinatz, moins 8 bataillons qui ont reçu l'ordre de se retirer en cas d'attaque.

Londres, 14–Miller & Sons, imprimeurs d'indiennes, à Glascow, ont fait faillite. Passif $500,000.

Londres, 13–L'ancienne indépendance des autorités administratives polonaises a été entièrement abolie par la Russie, et la place de secrétaire d'Etat pour la Pologne doit être supprimée.

Le bruit court que le comte de Chambord est dangereusement malade du régime vigoureux de pénitence, auquel il s'est soumis pendant neuf jours.

Des avis de Natal, Afrique du Sud, jusqu'au 22 août, disent que les Boers, sous le président Burgess, ont été sérieusement battus et qu'ils se sont retirés à Steelport où ils fortifient leur position. Ils ont perdu tous leurs approvisionnements et ont eu beaucoup de désertions. On rapportait que les natifs les poursuivaient.

Londres, 14.–Une dépêche de Belgrade au Times dit: La ligne serbe s'étend d'un point un peu au nord de Juuis à Deligrade, distance d'environ huit milles, et le nombre d'hommes portant les armes est de 35,000. Le génl. Horvatovich commande la gauche, Tchernayeff le centre et Prolich la droite à Deligrade.

Le 11 septembre la gauche était à Alexinatz avec 22 bataillons. Il a fallu abandonner cette ville, 14 bataillons se sont retirés emportant avec eux toute l'artillerie et les provisions et emmenant les habitants qui étaient restés après la première évacuation. Huit bataillons, sous Papovitch sont restés.

Londres, 14.–Une dépêche de Paris dit que l'élection proposée du Père Breckx, général des Jésuites, à la dignité de cardinal, est un grand événement dans le monde catholique.

Si Beckx doit être le candidat du parti ultra montain à la papauté, son élection tendrait à accélérer le vieux mouvement catholique dans l'Europe centrale et ne pourrait manquer, dans le cas où la république continuerait à prospérer, de séparer l'église de l'Etat en France.

### ST-LOUIS.

St-Louis, 14.–Les représentants des chemins de fer de l'Ouest et du Sud ont adopté un plan de combinaison du tarif pour le fret.

La convention se réunira de nouveau la semaine prochaine à Chicago.

### AUBURN.

Auburn, N. Y., 14.–Geo. Lane, condamné, âgé de 48 ans, a été tué par accident. Il avait passé 39 ans en prison.

### OMAHA.

Omaha, Neb., 14.–Le lieut-général Sheridan a passé ici ce matin en route pour le fort Laramie où il trouvera le général Crook avec lequel il prendra des arrangements pour une vigoureuse campagne d'hiver et pour l'établissement d'un grand cantonnement dans la région de Powder River.

### PHILADELPHIE.

Philadelphie, 14–Au Congrès national d'agriculture, un discours sur l'agriculture au Sud a été prononcé par le colonel Thos. Claiborne.

### RICHMOND.

Richmond, 14–Les funérailles de l'ex-gouverneur A. Wise ont eu lieu cette après-midi. Service à l'église épiscopale de St Jacques. Il y avait un immense concours de citoyens de toutes les classes et nationalités. La procession se composait de toutes les compagnies militaires de la ville, des vétérans de la brigade de Wise, des sociétés de catholiques irlandais et allemands, des maçons, des membres du barreau et d'un grand nombre d'autres citoyens. Dans toutes les rues sur la ligne de marche, le peuple suivait la procession. C'est au cimetière Hollywood que les restes de cet homme d'Etat et soldat ont été enterrés.

Le gouverneur Kemper était parmi les assistants avec les officiers d'Etat et de ville. Les drapeaux fédéraux et d'Etat étaient à mi-mât.

### MEMPHIS.

Memphis, 14.–William B. Hamlin, vieux citoyen, jouissant ici d'une haute considération, est mort subitement ce matin d'apoplexie. Il était dans un parfait état de santé et très gai le matin même. Il avait écrit à quelques amis de venir luncher avec lui à l'occasion du mariage de sa fille adoptive, et quand ils sont arrivés il était mort.

### COLUMBIA.

Columbia, 14–Troisième journée de la convention. Pas encore de nomination, mais beaucoup de discours pour Chamberlain et Dunn, les deux concurrents pour la place de gouverneur. L'objet en retardant est de savoir qui à le plus d'argent.

### CHICAGO.

Chicago, 14–A la cour des E. U. aujourd'hui l'avocat du gouvernement a intenté une action contre Jacob Rehm pour le recouvrement l'argent détourné par lui pendant qu'il conduisait la procédure du ring de whiskey.

L'action est intentée en vertu d'une section des statuts révisés, qui porte que toute aidant au transfert des grands vins dans un lieu autre que l'entrepôt de distillerie, sans payer la taxe prescrite, sera passible d'une pénalité double du montant de la dite taxe.

### BALTIMORE.

Baltimore, 14–Le navire Macauley, arrivé aujourd'hui, rapporte que le 8 septembre par 39.20 de latitude et 65.20 de longitude ouest, il a passé un navire de 500 tonneaux ayant la quille en l'air. Le navire paraissait être dans cette position depuis peu de temps, on n'a vu ni canots ni rien. C'était probablement une barque américaine.

L'usine d'huile de Merritt, Jones & Co., à Canton, a brûlé aujourd'hui. R. J. McCadden et Roger Shiel ont été brulés à mort et d'autres ont été atteints par le feu. Perte estimée sur l'huile $50 000 et sur la bâtisse $20,000. Assurance partielle.

### POTTSVILLE.

Pottsville, Pa., 14–La récente suspension de la Banque des mineurs avec un passif d'un million et demi commence à se faire péniblement sentir aux déposants, qui depuis des années étaient dans l'habitude de retirer certaines sommes à l'approche de l'hiver.

Aujourd'hui, le président de la banque suspendue, Jacob Huntzberger, a été entouré par un groupe de femmes qui sont devenues si démonstratives qu'il a été jugé nécessaire d'appeler la police. Ce soir, les directeurs ont nommé H. C. Russell et S. H. Malden, syndics.

### SALT LAKE.

Salt Lake City, 14–L'avocat d'Anne Eliza Young ayant refusé de diviser le bon d'indemnité requis par le marshal des Etats-Unis, le juge Schaeffer a ordonné le dégagement des biens de Brigham Young et le retour de l'exécution non satisfaite. L'avocat de la plaignante a annoncé un ordre de prise de corps contre le défendeur, l'obligeant à dire pourquoi il ne serait pas puni pour mépris.

### NEW YORK.

New York, 14–Une dépêche de Long-Branch annonce que le Président a dit hier, en conversation, qu'il était en possession de tous les faits relatifs aux efforts du gouvernement pour assurer le retour de Tweed et le succès final des procédures. Il a dit aussi qu'on négociait pour un nouveau traité d'extradition avec l'Angleterre.

New York, 14–L'usine architecturale a suspendu. Passif $800,000. 700 hommes privés de travail.

### WASHINGTON.

**Observations météorologiques.**

Washington, 14.–Probabilités pour les Etats du Golfe. Vents du nord, température stationnaire ou plus basse. Généralement beau temps.

Washington, 14–Les retours du mois de septembre au département de l'agriculture accusent une grande baisse dans les chiffres de juillet pour tous les Etats cotonniers excepté pour la Louisiane, où la récolte loin de perdre s'est même améliorée.

### PHILADELPHIE.

Philadelphie, 14 –Le Grand Conseil des Hommes Rouges des Etats Unis a repris ses séances aujourd'hui. Il a été rapporté qu'il comptait 60,000 membres appartenant à 600 tribus dans 46 Etats, la dépense pour secours étant de $100,000 par an. Adam Smith de San Francisco a été élu Grand Incohonee; Chas. H. Latchman du Massachusetts, Grand Sagamore; J. Morris, du Delaware, Grand chef d'enregistrement; Jas. Pyle, du Delaware, Grand gardien de Wampum. Columbus, Ohio, a été désigné comme lieu prochain de réunion.

Philadelphie, 14.–L'expédition projetée du maire contre les maisons de bois de l'avenue Elm, devant les terrains du Centenaire, qui devait avoir lieu demain, a été arrêtée par l'injonction temporaire de la Cour. C'était l'intention du maire d'abattre toutes les constructions élevées en violation de la loi. On plaidera demain.

### GREEDMOOR.

**Victoire des Américains pour le tir.**

Greedmoor, N. Y. 14.–Le vent est très fort. Cinq mille personnes sont présentes. Les Américains, par 22 points, ont gagné la partie sur les irlandais. Voici le résultat des deux journées de tir:

| Yds | | Amér. | Irl. | Austr | Ecos. | Can. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 800 | 13e—550 | | 535 | 535 | 535 | 531 |
| | 14e—525 | | 502 | 522 | 525 | 491 |
| 900 | 13e—518 | | 524 | 524 | 525 | 476 |
| | 14e—5 5 | | 485 | 494 | 462 | 465 |
| 1000 | 13e—509 | | 523 | 490 | 523 | 493 |
| | 14e—509 | | 535 | 531 | 488 | 476 |
| Total | 3126 | | 3104 | 3096 | 3061 | 2923 |

Creedmore, N. Y., 14–A la portée de 1000 yardes, Milan, de la troupe des tireurs irlandais, a fait blanc à chaque coup, c'est-à-dire qu'à chaque coup il a atteint le centre de la cible.

Creedmore, 14–Quand on a annoncé le résultat de la partie de tir, des acclamations bruyantes pour les Américains et les Irlandais se sont fait entendre. Des discours de félicitations ont été prononcés par le major Fulton des Américains, le major Leach des Irlandais, le capt. McDonald des Ecossais, le capt. Morris des Australiens, et le maj. O'Reilley des Canadiens, et la foule s'est dispersée en acclamant toutes les troupes de tireurs.

### CHARLESTON.

Charleston, 14.– Les rapports reçus ici sur la fièvre jaune à Savannah sont très affligeants. Un meeting public a été tenu aujourd'hui et les souscriptions ont commencé. $1800 ont déjà été envoyés et la souscription continuera demain. L'état sanitaire de Charleston est excellent.

### SAVANNAH.

Savannah, 14.– Enterrements depuis le dernier rapport 30, dont 18 occasionnés par la fièvre jaune.

### MOUVEMENT DE BATEAUX.

Shreveport, 14–Arrivé, le Lee de la Nlle-Orléans.

### MARINE.

Passe du Sud-Ouest, 14– Pas d'arrivages. Partis, les steamers Morgan City et Tappahannock et le navire Jas. A. Wright.

New York, 14–Arrivé, le vapeur Péreire.

Passe du sud-ouest, 14, au soir–Arrivée, la goëlette anglaise Constance, en 10 jours de Booneca. Parti, le steamer Kinkerbocker.

Port Eads, 14.–Arrivée, la goëlette Excelsior, en 12 jours d'Utilla, avec des fruits. Pas de départs.

**Marchés étrangers.**

Liverpool, 14, midi.–Coton calme; Middling Uplands 6 1-16 d., Middling Orleans 6 3 16 d. Ventes 8000 balles; spéculation et exportation 1000; recettes 3000, toutes Américaines.

A livrer faible, 1 32 meilleur marché; Middling Uplands, pas au-dessous de Low Middling, à livrer en septembre et octobre, 5 29|32 à 5 7|8, novembre et décembre, 5 15 16.

Nouvelle récolte Middling Uplands, pas au-dessous de Low Midding expédié par voilier en octobre et novembre 5 31|32; expédié novembre et décembre par voilier, 5 31|32; décembre et janvier, par voilier 6d.

Liverpool, 14–Midd. Uplands, pas au-dessous de Low Midd., à livrer, novembre et décembre, 5 31|32 d., do nouvelle récolte, expédié par voilier en octobre, 6d.

Liverpool, 14, 1 h. P. M.–Coton de la nouvelle récolte, Midd. Uplands, pas au-dessous de Low Midd., expédié novembre et décembre, par voilier, 6d.

Liverpool, 14, 3:30 P. M.–Nouvelle récolte, Midd. Uplands, pas au-dessous de Low Midd., à livrer, décembre et janvier, 6d.

Paris, 14–Rentes 108f. 27.

Paris, 14–L'encaisse métallique à la Banque de France a augmenté de 118,000,000 de francs.

Liverpool, 14, au soir.–Coton à livrer, calme et ferme.

Rio de Janeiro, 14.–Café animé et très ferme.

Havane, 14.– Or espagnol 228 1|4 à 228 3|4. Change ferme sur Londres 21 à 21 1|2 de prime, sur Paris 6 1|2 à 7 1|4 de prime. Sucre animé.

**Marchés Américains.**

New York, 14–Coton, calme; ventes, 1141 balles; uplands, 11 1-2, orléans. 11 11-16.

A livrer, a ouvert calme et plus facile; sept, 11 11-32 à 11 3 8, oct. 11 5-16 à 11 11 32, nov, 11 5 16 à 11 11-32, déc, 11 7-16 à 11 1-2, jan, 11 7-16 à 11 1-2, fév, 11 1-8 à 11 1-16.

New York, 14–L'or a ouvert à 110. Actions actives, incertaines et élevées.

Argent, 1 1 2, or, 6 7-8, Change, long, 4 84, court, 4 85 1 2. Gouvernements, calmes et fermes; bons d'Etats, calmes et fermes.

New York, 14.–Soir–Coton, basses qualités, fermes, qualités plus hautes faciles. Middling uplands 11 1|2 à 11 11|16. Recettes nettes 19, brutes 1990.

A livrer ferme; vendu 14,000 balles comme suit: septembre 11 3|8, octobre 11 3|8 à 11 13,32, novembre 11 3|8 à 11 13|32, décembre 11 13,32 à 11 7|16, janvier 11 17|32 à 11 8|16, février 11 3|4, mars 11 15|16 à 11 31,32, avril 12 3|32 à 12 1|8, mai 12 9|32 à 12 5|16, juin 12 15|32 à 1 :1|4, juillet 12 19|32 à 12 5|8, août 12 23|32 à 12 3|4.

New York, 14, au soir.–Argent peu animé à la clôture à 1 à 1 1|2, sterling calme 5, or calme à 110 à 110 1|8, Bons lourd et ferme, nouveaux 5 à 115 1|4, Bons d'Etat calmes et nominaux, stock actif et fort.

Balance à la Sous-Trésorerie, or $87,991,327, monnaie courante $32,241,905. La Sous-Trésorerie a payé $19,000 pour intérêt et $4,500. Recettes de Douanes $388,000.

### BULLETIN FLUVIAL.

Memphis, 14.–Le fleuve a monté de six pouces.

### REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.–Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.–Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,–1 cent par once ou fraction d'once.

### Les récoltes prochaines à l'Exposition de Philadelphie.

Nous appelons l'attention des planteurs et autres intéressés sur la lettre circulaire suivante que M. Bonzano a bien voulu nous communiquer avec la remarque qu'elle peut intéresser particulièrement les habitants riziers.

Exposition internationale de 1876.
Commission du Centenaire des E.-U.
A l'hon. H. Bonzano, chairman du Bureau d'Etat de la Louisiane pour le Centenaire.

Philadelphie, 16 juin 1876.

Au premier rang dans la liste des expositions spéciales des produits de la prochaine récolte, doit figurer l'exposition des céréales qui commencera le 25 septembre.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur la nécessité de se préparer de bonne heure pour cette exposition, autrement les meilleurs grains pourraient être égalés et l'objet principal du projet manqué.

Les grains peuvent être exposés sous des formes très variées, et l'exposant peut adopter celle qui lui convient.

Cette Exposition sera faite dans l'annexe de la bâtisse de l'agriculture élevée pour des expositions spéciales et où des emplacements seront accordés sur demande. Des racines et des pommes de terre destinées à la nourriture du bétail seront aussi comprises dans cette bâtisse spéciale, à partir du 2 octobre.

La contribution de votre bureau d'Etat est sollicitée et je compte voir une exposition supérieure à tout ce qui a été montré précédemment.

Signé BURNET LANDRETH,
Chef du Bureau,
pr C. HENRY ROMEY.

### Projet d'amendements à la Constitution.

No 98.–ACTE POUR AMENDER LA CONSTITUTION DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, les deux tiers des membres de chaque Chambre y ayant consenti,–que les amendements suivants soient proposés, qu'ils soient inscrits sur le journal du Sénat et celui de la Chambre, avec les noms de ceux qui ont voté dans l'affirmative et de ceux qui ont voté dans la négative; que le Secrétaire d'Etat les fasse publier trois mois avant la prochaine élection de représentants à l'assemblée générale, dans au moins un journal de chaque paroisse; que les dits amendements proposés seront soumis au peuple, à la dite élection, d'une manière et sous une forme qui permettent au peuple de voter pour ou contre chaque amendement, séparément, c'est-à-dire, premier amendement proposé " pour l'approbation " ou " contre l'approbation," et de la même manière pour les autres amendements, et si une majorité des votants, à la dite élection, approuve et ratifie le dit ou les dits amendements, ceux-ci seront numérotés, deviendront partie de la constitution et seront proclamés tels par le gouverneur et le Secrétaire d'Etat.

1. Les dépenses de chaque session de l'assemblée générale–per diem, frais de voyage, salaires d'officiers et casuel–n'excéderont pas la somme de cent soixante-quinze mille piastres; les membres recevront cinq piastres par jour lorsqu'ils assisteront à la séance et vingt cents par mille, de la maison de cour de leurs paroisses au capitole.

2. La dernière phrase de l'article soixante-six de la Constitution, laquelle phrase est ainsi conçue: "Si un bill n'est pas renvoyé par le gouverneur dans les cinq jours qui en suivront la présentation, il sera loi comme si le gouverneur l'avait signé, à moins que l'assemblée générale, par un ajournement, n'en empêche le renvoi; dans ce dernier cas, le dit bill devra être renvoyé le premier jour de la réunion de l'assemblée générale après l'expiration des cinq jours, sinon il deviendra une loi" –sera amendé comme suit: "Si un bill n'est pas renvoyé par le gouverneur dans les cinq jours (non compris le dimanche) qui en suivront la présentation, il deviendra une loi comme si le gouverneur l'avait signé, à moins que l'assemblée générale, par un ajournement, n'en empêche le renvoi; dans ce dernier cas, il ne deviendra pas une loi à moins qu'il n'ait été signé et promulgué dans les vingt jours qui suivront le dit ajournement.

3. Les pouvoirs judiciaires confiés jusqu'à ce jour aux cours de paroisses, sont, par les présentes, abrogés et retirés. Les cours de district de l'Etat, en dehors de la paroisse d'Orléans, auront juridiction primitive dans toutes les affaires civiles dans lesquelles le montant en litige excèdera cent piastres, non compris l'intérêt,–et auront juridiction d'appel dans les affaires décidées par des juges de paix, lorsque le montant en litige excèdera cinquante piastres, l'intérêt non compris. Dans les causes criminelles, leur juridiction sera illimitée, et elles auront pleine juridiction dans les questions d'épreuves et dans les successions. Chaque juge de district recevra un salaire de quatre mille piastres par an, payable tous les trois mois, sur son propre mandat.–Les juges de paix auront juridiction dans les affaires civiles lorsque, sans l'intérêt, le montant en litige n'excèdera pas cent piastres; ils auront le pouvoir de rendre jugement pour ce montant et l'intérêt (huit pour cent l'an, au plus) qui sera prouvé; ils auront, outre la juridiction qu'ils exercent actuellement en matières criminelles, la juridiction qu'ont actuellement les cours de paroisses en matières criminelles.–Les greffiers des cours de districts auront le pouvoir d'accorder des ordres d'arrestation, de séquestre, de saisie provisoire et d'injonction; de recevoir et de vérifier les testaments; de nommer les administrateurs, les exécuteurs, les curateurs, les tuteurs et les subrogés tuteurs, dans les cas où il n'y aura pas d'opposition; d'homologuer les comptes, les tableaux et les bilans quand il n'y sera pas fait opposition, leurs jugements n'étant qu'une preuve prima facie d'exactitude; d'accorder les ordres de vente de biens appartenant à des successions où à des mineurs; d'accorder des ordres de saisie et de vente. Ils recevront les émoluments que fixera l'Assemblée Générale.

4. Le gouverneur recevra un salaire de six mille piastres par an, payable tous les trois mois, sur son propre mandat.

5. Le trésorier, l'auditeur, l'avocat-général et les avocats de districts ne recevront pas de revenants-bons.

(Signé) E. D. ESTILLETTE.
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE.
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Pour copie conforme,
P. G. DESLONDE,
Secrétaire d'Etat.

Ce qui précède a été reçu aux bureaux du secrétaire d'Etat le 17 juillet 1876 et est rendu public conformément à l'article 147 de la Constitution de l'Etat, qui déclare que:

Tout amendement ou tous amendements à cette Constitution pourront être proposés au Sénat ou à la Chambre des Représentants. Si les deux tiers des membres de chaque Chambre y consentent, le ou les dits amendements proposés seront inscrits sur le journal de chaque chambre, avec le vote. Le secrétaire d'Etat les fera publier trois mois avant la prochaine élection de représentants à l'assemblée générale, dans au moins un journal de chaque paroisse. Le ou les dits amendements proposés seront soumis au peuple à la dite élection, et si une majorité des votants les approuve et les ratifie, ils deviendront partie de la Constitution. Si plus d'un amendement est soumis à la fois, la soumission se fera de manière à permettre au peuple de voter pour ou contre chaque amendement, séparément.

**Supervisors des Etats-Unis.**

Voici la liste des supervisors des Etats-Unis, nommés sur la proposition du parti démocrate conservateur:

Paroisse Ascension–L. A. Landry.
Est Baton Rouge–Ed. Chastin.
Bienville–H. W. Ogden.
Carroll–J. E. C. Hedrick.
Claiborne–Alexander Weil.
Concordia–G. Spencer Mayo.
D-Soto–Willis M. Wilcox.
Grant–J. O. Brayson.
Ibérie–John J. Devalcourt.
Iberville–Gustave F. Rousseau.
Jackson–Wm. H. Allen.
Jefferson, rive droite–Arthur Gardère.
Rive gauche–Andrew Armfurster.
Lafourche–Oscar Moreau.
Lincoln–Augustus C. Simonton.
Madison–James Tyson Lane.
Morehouse–E. S. Fossi.
Ouachita–Geo. W. Pierce.
Plaquemines–H. E. Wilson.
Pointe Coupée–M. Thompson.
Rapides–W. L. Sanford.
Rivière Rouge–J. M. McLemare.
Richland–John O. Summerline.
Ste-Hélène–John J. Wheat.
St-Jean-Baptiste–O. Dahl.
St-Jacques–Louis J. Gaudet.
St-Martin–V. O. Fournet.
Tangipahoa–E. V. McMichel.
Washington–Dr G. W. Vavnado.
Webster–Julius W. Lancaster.
Orléans–Premier ward–John Bassett.
Second ward–Cornelius McMahon.
Troisième ward–C. J. Daley.
Quatrième ward–Thos. E. Birmingham.
Cinquième ward–Charles Sturges.
Sixième ward–Jacob Voirath.
Septième ward–Octave Dalliet.
Huitième ward–James Riordan.
Neuvième ward–Phil. Munch.
Dixième ward–B. A. McDonogh.
Onzième ward–Thos. D. Williams
Douzième ward–Oscar Baker
Treizième ward–A. Grobert.
Quatorzième ward–Isaac Mason.
Quinzième ward–Ed. Case.
Seizième ward–J. C. Toebleman.
Dix-Septième ward–Léon J. Boudousquié.

COMITÉ EXÉCUTIF DU PARTI DE LA DÉMOCRATIE NATIONALE.–Voici la composition de ce comité:

Alabama–Walter L. Bragg.
Arkansas–John J. Sumpter.
Californie–F. McCoppin.
Colorado–B. M. Hughes.
Connecticut–William H. Barnum.
Delaware–Roberson Huckman.
Floride–Gén. McCall.
Georgie–George T. Barrey.
Illinois–William C. Gandy.
Indiana–Thomas Tolin.
Iowa–M. M. Ham.
Kansas–I. E. Eaton.
Kentucky–H. D. McHenry.
Louisiane–B. F. Jonas.
Maine–Edmund Wilson.
Missouri–John G. Priest.
Maryland–O. Horsey.
Massachusetts–F. O. Prince.
Michigan–Edward Tainter.
Oregon–Ex-Governor John Whitaker.
Nevada–Robert P. S. Keating.
Nebraska–George L. Miller.
Minnesota–W. Lochrane.
New-York–Abram S. Hewitt.
Virginie–Robert A. Coghill.
New Hampshire–Aaron V. Salloway.
Rhode Island–Nicholas Van Slack.
Caroline du Sud–James H. Ryan.
Mississippi–S. W. Barksdale.
Vermont–B. B. Smalley.
New-Jersey–Miles Ross.
Ohio–John S. Fares.
Pennsylvanie–William L. Scott.
Wisconsin–William F. Vilas.
Ouest Virginie–Alex. Campbell.
Texas–F. S. Stockdale.

LE GOUVERNEUR TILDEN ET LA LOUISIANE.–En 1874, quand Sheridan dragonnait la Législature et aidait à Packard sous le contrôle de mécréants malfaiteurs usurpateurs, le gouverneur Tilden, de New York, n'a pas hésité à envoyer un message spécial à la législature de son Etat pour dénoncer ces violences. Son message se terminait par ces remarques solennelles:

New York, le premier des Etats de l'Union [illegible]

[illegible]

SAMUEL J. T[ILDEN].

### DISCOURS du général Francis T. Nicholls à la Convention démocrate conservatrice de Baton-Rouge.

Voici le texte du discours que le Général Nicholls a prononcé devant la convention démocrate conservatrice qui l'a désigné comme le candidat au poste de gouverneur de la Louisiane.

Messieurs les membres de la Convention,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. L'honneur que vous me faites peut être accordé parce que je suis le seul qui a une connaissance intime de la situation de la Louisiane. Je me trouve, pour la première fois, devant le peuple et, en me désignant, vous avez choisi un homme qui n'a d'autre guide qu'un esprit de justice envers toutes les classes de l'Etat. (Applaudissements.)

Je suis persuadé qu'en observant un principe que je viens d'énoncer j'obtiendrai l'approbation de tous les habitants.

Je suis fier d'avoir été mis à la tête des milliers de citoyens honnêtes qui s'unissent en ce moment pour arracher notre chère Louisiane des mains des spoliateurs. J'ai la conviction que nous marchons à la victoire. Vous m'avez donné le privilège d'y conduire le corps d'armée des patriotes, sous la bannière de Tilden et de Hendricks.

Permettez-moi, messieurs, de vous dire que je vous parle sans m'être préparé à prononcer un discours.

Je déclare ici que si je suis élu gouverneur j'entrerai en fonctions sans avoir pris d'engagements quelconques; je remplirai fidèlement les devoirs qui me sont imposés–je les remplirai tous–et quand j'aurai prêté le serment, je cesserai d'être le représentant du parti démocrate, je le serai celui du peuple–du peuple entier.

Je me crois tenu d'observer la constitution des Etats-Unis, les dernières amendements et les lois des Etats-Unis, la constitution et les lois de la Louisiane, et je me propose, en tant que cela dépendra de moi, de veiller à ce que chacun, sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, s'y conforme strictement.

Quant à l'administration civile, je désire qu'il soit bien entendu que les noirs n'auront sur moi aucune influence lorsqu'il s'agira de choisir les officiers. (Applaudissements.) Ceux qui m'entendent dans la conviction ou même dans l'espoir que je m'oublierais au point de les favoriser à cause de leur appui seront certainement et amèrement désappointés.

Je tenterai de ramener la dignité dans les affaires publiques. Je suivrai le droit chemin et, si cela est en mon pouvoir, les autres ne s'en écarteront pas.

Je crois, messieurs, que vous avez confié votre drapeau à un homme, qui a eu toujours et autant que qui que ce soit, des sentiments de bienveillance à l'égard des personnes de couleur. (Applaudissements.)

Les preuves que j'en pourrais fournir ne datent ni d'aujourd'hui ni de la guerre, mais de ma plus tendre enfance; les hommes de couleur d'Assomption le savent bien. Qu'ils soient convaincus, vous, messieurs, que je les protégerais dans la jouissance de leurs droits. Je suis persuadé que pas un seul d'entre vous ne voudrait les priver de ce que les lois leur accordent, mais si cela était, il trouverait en moi un adversaire.

Messieurs, si la Louisiane m'élisait son gouverneur, je ferais en sorte qu'on ne pût pas dire, à la fin de mon administration, que mes officiers n'étaient pas des citoyens honnêtes et des gentilshommes.

Laissons de côté les questions oiseuses, ne nous séparons pas sur la question de tarif, qui est du ressort de la nation; nous devons actuellement nous efforcer de faire renaître l'intégrité, d'avoir un bon gouvernement.

Je n'ai jamais convoité cette candidature; je voudrais, au contraire, éviter les responsabilités qui s'attachent à la place de gouverneur, car plus l'honneur d'être votre représentant est grand, plus le fardeau qu'il fait peser sur moi me semble; mais puisque vous m'avez désigné, je vous prie de ne pas me retirer votre confiance; soutenez-moi et, si Dieu le veut, avec votre appui et celui des bons citoyens, blancs ou de couleur, nous aurons le bonheur de délivrer la Louisiane. (Applaudissements.)

Je déclare solennellement que je n'ai pas d'ennemis à punir, que je n'ai pas d'amis à récompenser. (Applaudissements prolongés.)

Les candidats qui m'étaient opposés méritaient toute votre confiance.

Je combattrai énergiquement la fraude, qu'elle vienne de nous ou des autres. Je désire que nous ayons une élection paisible et loyale; qu'on obéisse non seulement à la lettre mais encore à l'esprit de la loi; que tout homme qui a le droit de voter l'exerce librement; que les boites du scrutin soient placées de manière à ce que chacun puisse y arriver, ainsi que le veut la loi; je désire que les boites soient ouvertes à l'heure voulue, qu'elles soient accessibles aux blancs et aux noirs, qu'elles soient vides de tout le monde; que les votes soient comptés et que le résultat soit proclamé en présence de tous. Nous avons le droit de le demander et nous insisterons pour qu'il soit fait ainsi.

Personne ne peut se plaindre de nos demandes; c'est un droit que nous avons, c'est un droit qu'ont nos adversaires, et il faut que nous exigions qu'on le respecte.

J'aurais désiré que la candidature eût été décernée à un autre, car je crains de ne pouvoir répondre à vos espérances, mais je peux accomplir ce que vous attendez de moi, vous pouvez en être sûr; par négligence, si par manque de capacité, vous aviez à regretter votre choix, je considérerais comme un grand malheur la nomination dont vous venez de m'honorer. J'essaierai de bien faire; c'est tout ce que vous attendez de moi.

Je vous offre encore mes sincères remerciements.

### Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $500 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il est plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure, pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1–Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,–Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit: " Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les baillets, ni les lits de repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2–Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus –ou à l'amende et à l'emprisonnement, au gré de la Cour.

Sec. 3.–Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur–la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILLETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 4 avril 1876.
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
E. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat.

### A nos Abonnés des campagnes

[illegible]

### PROGRAMME du parti Démocrate Conservateur de la Louisiane.

[illegible]

Signal d'incendies par Télégraphe.

Les cloches d'alarme sonneront les coups suivants:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boite No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 2 secondes après elles frapperont 3 coups, et 3 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. [illegible]

Les boites d'appels automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Nouvelle.
8 Coin Carondelet et Hubbane.
9 Coin Prytania et Nayades.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et de Dresle.
15 Case à pompe No. 22.
16 Case à pompe No. 22.
16 Compagnie Lafayette.
17 Coin Live Oak et Paradis.
18 Coin Magnolia et Lolie.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Felicity.
23 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Oubicom.
26 Coin Jackson et Liberty.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré.
37 Coin Rose et Magnolia.
39 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No 3, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Tchoupitoulas.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No 4, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Roselia.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 12, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Julien Walk.
56 Coin Howard et Gibb.
57 Coin Magnolia et Broad.
61 Coin Basin et Franklin.
62 Coin Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasine et Girod.
74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 12.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
122 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Common.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Félicia H. & L. No 4, rue du Rempart.
151 Canal et Robertson. Wood's Pres.
152 Coin Bienville et [illegible]
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Moreau et [illegible]
217 Case à pompe No 18, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et [illegible]
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
[illegible]

TAMAR INDIEN

# 1876.

## CAMPAGNE ÉLECTORALE PRÉSIDENTIELLE

## PROGRAMME DE LA CONVENTION DÉMOCRATE-NATIONALE.

[illegible]

### BULLETIN FINANCIER.

[illegible]

### BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

Prix des boucheries.

[illegible]

### BULLETIN MARITIME.

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

IMPORTATIONS.

BORDEAUX–[illegible]

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.
NEW ORLEANS & JACKSON RAIL ROAD.
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD.
N. ORLEANS, ST-LOUIS & CHICAGO R. R.

[illegible]

Hibernia National Bank.

[illegible]

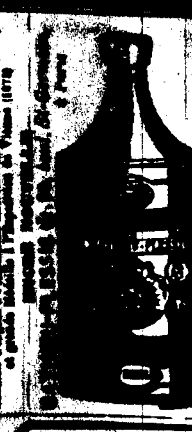

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

ENCRE NOUVELLE

Seule médaille de bronze

HUILE DEROCQUE

HUILE DE FOIES FRAIS

[illegible]

ENCRE JAPONAISE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites un mois même après l'écriture.

Encre Noire

Noire en écrivant restant toujours limpide.

Dépôts, chez tous les papetiers du monde entier.

E. ANTOINE & FILS

Paris.

PARFUMERIE EXTRA-FINE

RIGAUD ET Cie

SAVON RIGAUD

[illegible]

EXTRAIT de FLEURS de LYS

PRODUITS A L'ILANG-ILANG

TEINTURE JAPONAISE

[illegible]

PARFUMERIE EXTRA-FINE

RIGAUD ET Cie

SAVON IHLANG

[illegible]

PRODUITS A L'ILANG-ILANG

TEINTURE JAPONAISE

[illegible]